

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

38907 - Il est permis au jeûneur de prendre un bain

question

La prise d'un bain provoque-t-elle la rupture du jeûne ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il est permis au jeûneur de se baigner et cela n'affecte pas son jeûne. A ce propos, Ibn Qoudamah écrit dans al-Moughni (3/18) : **Il n'y a aucun inconvénient à ce que le jeûneur prenne un bain.** Il tire un argument de ce qui a été rapporté par al-Bokhari (1926) et par Mouslim (1109) d'après Aïcha et Oum Salamah selon lesquelles **le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) se retrouvait souillé à l'entrée de l'aube, et il prenait un bain et se mettait à observer le jeûne.**

Abou Dawoud a rapporté d'après l'un des compagnons du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) qu'il avait vu ce dernier déverser de l'eau sur sa tête alors qu'il observait le jeûne à cause de l'intensité de la soif et de la chaleur.» Hadith jugé authentique par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud.

L'auteur d'Awn al-maaboud écrit : **Ce hadith indique qu'il est permis au jeûneur d'atténuer la chaleur en se déversant de l'eau sur une partie ou sur la totalité de son corps. La majorité des ulémas est de cet avis et ils ne font aucune distinction entre les bains obligatoire, recommandé ou autorisé.**

Al-Bokhari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a écrit : chapitre sur le bain pris par un jeûneur.... Ibn Omar (P.A.a) qui observait le jeûne mouilla un vêtement avant de le porter... Chaabi

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

entra dans une salle de bain alors qu'il observait le jeûne. Al-Hassan dit qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que le jeûneur se gargarise et se rafraichisse (s'asperge d'eau).

Al-Hafezh a écrit : chapitresur la prise d'un bain par un jeûneur il entend en indiquer la permission.

Az-Zoubayr ibn al-Mounayyir a dit : **Il a employé le terme bain sans restriction pour faire comprendre qu'il s'applique aux bains obligatoire, recommandé ou autorisé. C'est comme s'il faisait allusion à la faiblesse de ce qui a été rapporté d'après Ali concernant l'interdiction au jeûneur d'entrer dans une salle de bain.** Cité par Abdourrazzaq. Sa chaîne de transmission comporte un maillon faible.

Allah le sait mieux.